



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU MERCREDI 9 MARS 2022

ORDRE DU JOUR

1. Appel des membres du Conseil communal
2. Assermentation
3. Approbation de l'ordre du jour de la séance du 9 mars 2022
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2021
5. Informations du bureau du Conseil communal
6. Informations et réponses de la Municipalité
7. Informations des Commissions et Délégations
8. Élection d'un.e suppléant.e à la délégation auprès du Conseil intercommunal de l'APEJ
- 9a. Présentation de M. Bertrand Dubois – évaluation du patrimoine bâti de la Commune
- 9b. Renvoi des préavis XX/2022 pour des travaux d'entretien général et de rénovation du patrimoine bâti de la commune
- 10a. Présentation de M. Guy Fritsché relative au préavis de réfection de la route de l'Eglise & route de Founex ainsi qu'un rappel du Plan des circulations et des déplacements
- 10b. Préavis municipal 01/2022 pour une demande de crédit d'investissement de CHF 633'200.00 TTC pour financer les travaux de réfection de la route de l'Eglise et de la route de Founex entre le pont du bâtiment de la Laiterie et le chemin de la Riaz avec aménagement d'un trottoir sur la route de Founex
11. Renvoi du préavis XX/2022 pour la sécurisation et l'amélioration de l'infrastructure informatique communale
12. Renvoi du préavis XX/2022 pour la réfection du passage supérieur Chemin AF110 – Avenue George de Mestral
13. Renvoi du préavis XX/2022 pour l'approbation d'un nouveau Règlement communal sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de la commune de Commugny
14. Informations sur le projet piscine-patinoire par une délégation d'ARSCO
15. Réponses aux questions posées au préalable par les membres du Conseil communal
16. Divers

M. L. Wolfensberger – président souhaite la bienvenue à tous les Conseillers communaux, à M. le Syndic, aux Conseillers municipaux, à M. Dubois, à M. Fritsché et aux personnes présentes dans le public à cette première séance du Conseil de 2022. Présentation de la secrétaire remplaçante pour ce soir, Mme Fanny Gantin, de l'ASCCGV.

1. APPEL DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil communal : sur 50 membres élus, 37 sont présents, 9 excusés (M. Barbé, M. Dehaynin, Mme Geinoz, M. Luyet, M. Mac Avock, Mme Malagoli, M. Peter, M. Reichmuth, M. Vazquez), 4 absents (M. Chablaix, M. de la Fuente, M. Künzler, M. Marchand).

Le quorum de 26 est atteint. La majorité absolue est fixée à 19.

Municipalité : M. X. Wohlschlag, Mme A. Ansermet, Mme F. Decurnex Gonzalez, Mme N. Helmers, M. C. Lowe présents.

Huissier : M. M. Shabani présent.

Le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte à 19h36.

2. ASSERMENTATION

Le Président annonce la venue d'une nouvelle Conseillère, Mme Sindy Pirrello qui est assermentée séance tenante et applaudie.

3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 9 MARS 2022

Le Président constate que l'ordre du jour est chargé, il ne veut en aucun cas limiter les débats mais demande à chacun d'être bref, concis et constructif pour avancer.

L'ordre du jour est approuvé tel quel à l'unanimité.

Arrivée de M. G. de la Fuente dans la salle.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2021

La lecture publique du procès-verbal n'est pas demandée.

Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2021 est approuvé à la majorité par 29 pour, 0 contre et 8 abstentions.

Arrivée de M. C. Marchand dans la salle, la majorité absolue passe à 20.

5. INFORMATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Mme N. Helmers est félicitée pour son élection à la Municipalité à la majorité, sa lettre de démission du Conseil et du mandat de secrétaire du Conseil communal est lue. Le protocole de passage des archives et de tout le matériel de la secrétaire vers le président a été fait en attendant le choix d'une secrétaire définitive. Mme N. Helmers est remerciée chaleureusement pour avoir accepté de prolonger son mandat en début de législature afin de soutenir le président qui venait de prendre ses fonctions et un arrangement floral lui est remis.

Votations : Les résultats des votations fédérales et communales du 13 février sont passés en revue.

Elections cantonales du 20 mars : suite à l'appel du président, M. Y. Marzari – Mme E. Mugrabi – Mme S. Pirrello – Mme L. Stanescu – M. X. Wohlschlag – Mme. F. Decurnex Gonzalez – M. C. Lowe s'annoncent volontaires pour aider au dépouillement.

Recherche secrétaire du Conseil : Trois personnes se sont annoncées intéressées. Le cahier des charges est en cours de finalisation. Il sera prochainement publié et partagé au sein du Conseil pour faire marcher le bouche-à-oreille.

La commission ad hoc pour l'adaptation du Règlement du SDIS TS est dissoute.

La sortie du Conseil communal aura lieu le 26 juin 2022 : programme en cours d'élaboration, les suggestions sont les bienvenues sur bureau@commugny.ch

Projet de décharge cantonale (déchets type A B) sur le site « Tattes de Bogis ». Les exécutifs et Conseillers communaux de Commugny (2/3) et de Chavannes (1/3) sont concernés. Prochaine séance du groupe de travail : 12 mai 2022. La décharge se trouve sur du terrain agricole, il serait souhaitable d'avoir deux membres de la Commission de l'environnement, mobilité et énergie.

M. S. Faillétaz et Mme M. Naegeli sont élus tacitement à l'unanimité.

6. INFORMATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

M. X. Wohlschlag – syndic exprime sa satisfaction d'être enfin au complet avec Mme N. Helmers qui nous rejoint puis énumère la répartition des dicastères de chacun des municipaux.

Mme F. Decurnex Gonzalez, municipale informe à propos des manifestations dans le village :

- Les Food Truck continuent, présents trois fois par semaine
- Bicyclogogue : concept de van qui viendra une fois par mois le vendredi de 14h à 18h pour réparer les vélos, sans rendez-vous, à côté de l'école. Premier passage le 18 mars.
- 26 mars : Coup de balai lors de la journée cantonale. Appel aux volontaires.

Mme N. Helmers, municipale :

Mme Helmers sera assermentée lors de la prochaine séance du Conseil intercommunal de l'APEJ le 15 mars.

Mme A. Ansermet, municipale :

Greny : chantier en cours en dessous du Martinet, le mur est réalisé, la sécurisation faite.

M. C. Lowe, municipal :

Zone réservée : pour rappel, sept oppositions reçues et en cours de traitement. Cette zone déploie ses effets depuis le premier jour de sa mise à l'enquête, c'est-à-dire le 9 octobre 2021 et restera en vigueur jusqu'à la mise en œuvre du prochain plan d'aménagement (PACom). Le PACom, anciennement PGA, est bientôt prêt à être envoyé au Canton pour examen. Le préavis est prévu d'être présenté au Conseil en 2023.

Présentation à l'écran de l'avancée des différents projets avec propositions de planning en sachant que les dates évoluent évidemment avec le temps.

Motion de 2019 sur le règlement du Conseil communal déposée par M. E. Weisskopf : la Municipalité a convoqué la Commission la semaine passée.

7. INFORMATIONS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Commission de l'aménagement du territoire :

Mme C. Bernier, présidente ad intérim, rapporte qu'il y a eu une première séance le 2 mars 2022 en présence de M. C. Lowe et de Mme F. Decurnex Gonzalez, au cours de laquelle l'avancement du PACom a été présenté et les documents de travail remis à la Commission. Prochaines séances prévues les 24 et 30 mars 2022.

Délégation à la Commission de gestion du centre sportif des Rojalets :

M. D. Flesher résume la séance budget du 10 novembre 2021 : budget de CHF 476'000.00 de dépenses. Les produits sont représentés par les loyers d'ARSCO et les locations de machines aux autres communes. Le projet piscine-patinoire va prendre le seul terrain qui restait libre en Terre Sainte. Tous les terrains sportifs sont surchargés, il n'y a plus de nouvelles installations depuis trente ans malgré l'augmentation de la population. M. Flesher demande de ne pas oublier les sports dans les changements des plans d'aménagement à venir.

Commission de gestion :

M. N. Kaltenrieder, en remplacement du président, malade, rappelle que la visite du patrimoine aura lieu le 11 avril 2022 à 17h. Il invite les Conseillers intéressés à se joindre, rendez-vous à la maison de Commune.

8. ÉLECTION D'UN.E SUPPLÉANT.E À LA DÉLÉGATION AUPRÈS DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'APEJ

Mme N. Helmers sera remplacée par la suppléante Mme K. Gillet.

Mme E. Mugrabi est élue en tant que suppléante tacitement à l'unanimité.

9a. PRÉSENTATION DE M. BERTRAND DUBOIS – ÉVALUATION DU PATRIMOINE BÂTI DE LA COMMUNE

La prise de parole par M. B. Dubois est acceptée par le Conseil.

Mme F. Decurnex Gonzalez précise que M. Dubois a été mandaté par la Municipalité pour dresser un inventaire du patrimoine et qu'il s'agit ce soir d'une présentation générale. La séance avec la Commission du patrimoine est agendée au 23 mars 2022.

M. B. Dubois dresse une liste de chaque bâtiment composant le patrimoine communal et des travaux qui ont été relevés nécessaires pour chacun. Il s'appuie d'une présentation écran qui inclut un plan et un budget par catégorie. Il présente un budget sur lequel les totaux sont apparents ainsi que tous les petits dommages listés. Une priorisation entre 2022 et 2025 a été faite. Le total devisé est d'environ CHF 4'500'000.00.

Le plan de repérage des bâtiments sera publié sur le site internet de la Commune.

9b. RENVOI DES PRÉAVIS XX/2022 POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN GÉNÉRAL ET DE RÉNOVATION DU PATRIMOINE BÂTI DE LA COMMUNE

Mme F. Decurnex Gonzalez explique que le but ce soir est d'aboutir à un renvoi dans sa globalité. Chaque préavis sera présenté dans le détail à la Commission concernée. Elle précise qu'il y aura probablement d'autres Commissions sollicitées, comme celle de l'environnement par exemple. Dans un premier temps ce sera celle du patrimoine. C'est un projet qui s'étale sur de nombreuses années et qui engendrera de nombreux préavis.

M. E Weisskopf demande s'il vaudrait la peine d'inclure la Commission de l'énergie dans la cadre de la rénovation du toit afin d'évaluer la mise en place de solution solaire. La Municipalité prend note.

M. A. Gonthier propose, au vu de la charge de travail, de nommer une personne de plus dans la Commission du patrimoine. Il est décidé que la Commission fasse le point après la séance du 23 mars 2022 à ce sujet.

Le renvoi de tous les préavis municipaux XX/2022 concernant les travaux d'entretien général et de rénovation du patrimoine bâti de la Commune à toutes les Commissions concernées (patrimoine, finances et environnement) est approuvé à l'unanimité.

M. X. Wohlschlag – syndic remercie chaleureusement M. B. Dubois pour son travail complet, minutieux et précieux qui a été fort apprécié.

10a. PRÉSENTATION DE M. GUY FRITSCHÉ RELATIVE AU PRÉAVIS DE RÉFECTION DE LA ROUTE DE L'ÉGLISE & DE LA ROUTE DE FOUNEX AINSI QU'UN RAPPEL DU PLAN DES CIRCULATIONS ET DES DÉPLACEMENTS

Le droit de parole est accordé à M. G. Fritsché à l'unanimité.

Mme A. Ansermet, municipale explique que M. Fritsché est un des ingénieurs conseil que la Municipalité mandate pour notamment les travaux routiers. Il va présenter brièvement ce soir un plan des circulations et des déplacements, élaboré par son bureau d'ingénieurs. Ce plan permet de travailler sur tous les projets internes à la circulation dans le village et a permis à différents préavis d'être amenés en Commission et traités.

M. G. Fritsché précise qu'il s'agit d'un résumé. Présentation de la méthodologie : recensement des différents problèmes – diagnostic – mise en place de mesures avec la Municipalité – identification des priorités d'action – établissement d'un programme de travaux. Présentation écran de la typologie de Commugny, du recensement des différents accidents en fonction de leur gravité. Il ressort de l'étude que la RC2 et RC6 sont clairement des routes à vocation de trafic et que l'axe Vy des Mores – route de l'Église – route de Founex reste un axe de transit local relativement important, avec la volonté de faire cohabiter les véhicules et les piétons ; il y a donc des modérations à mettre en place. Il a découlé de tout ça un concept détaillé avec un certain nombre de mesures. Une partie a déjà été réalisée lors de la dernière législature (sur la RC2, le début de la route de l'Église et sur la RC6).

La présentation faite sera publiée sur le site internet de la Commune.

10b. PRÉAVIS MUNICIPAL 01/2022 POUR UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 633'200.00 TTC POUR FINANCER LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE DE L'ÉGLISE ET DE LA ROUTE DE FOUNEX ENTRE LE PONT DU BÂTIMENT DE LA LAITERIE ET LE CHEMIN DE LA RIAZ AVEC AMÉNAGEMENT D'UN TROTTOIR SUR LA ROUTE DE FOUNEX

Mme I. Alonso lit les conclusions du rapport de la Commission des routes proposées à l'unanimité.

M. E. Weisskopf lit le préambule et les conclusions de la Commission des finances présentées à l'unanimité.

M. M. Williams estime que la jonction entre la route de Founex et la route de l'Église est un endroit des plus dangereux, avec le carrefour de la Laiterie. Il s'inquiète de la mise en place d'un trottoir à cet endroit car à l'époque il avait été décidé d'éviter que des piétons utilisent cette partie de route, ce pourquoi le passage entre

le chemin de la Riaz et le chemin Martinet avait été créé. Ce nouveau passage piéton sur la route de Founex va encourager les piétons à prendre ce chemin à la place du chemin annexe qui est plus sûr.

Mme A. Ansermet confirme qu'en effet les piétons sont censés passer par le chemin de la Riaz mais que la plupart prennent le chemin le plus direct – la route de Founex – pour se rendre au centre du village et surtout aux Rojalets. L'apport d'un trottoir semi-franchissable permettra une sécurisation des piétons et n'empêchera pas que ceux qui veulent faire un petit détour empruntent le chemin de la Riaz.

M. G. Fritsché rajoute que les constructions existantes limitent les possibilités. Le carrefour avec la route de l'Eglise est compliqué, mal marqué, les gens ne respectent pas vraiment la priorité. Le trottoir va justement mieux marquer le virage, mieux guider, faire prendre conscience qu'il peut y avoir des piétons. Il va donc contribuer à améliorer la sécurité même si ce n'est pas une solution miracle du fait du gabarit existant. Le changement de l'éclairage va encore améliorer ce système.

M. A. Gonthier propose d'améliorer la promotion et le signalement du chemin piétonnier aménagé de la Riaz, notamment auprès des élèves, au moyen de flyers par exemple, car la zone ressemble à un espace privé quand on ne la connaît pas. La Municipalité prend note du souhait d'améliorer la signalisation pour les piétons.

Mme E. Mugrabi demande si on profite de la réfection de l'éclairage pour passer aux énergies renouvelables.

Mme A. Ansermet répond qu'un éclairage dernière génération raccordé au réseau est prévu mais pas solaire.

M. G. Fritsché précise que le bilan écologique total d'un éclairage aux panneaux solaires n'est pas si bon que ça. On le voit implanté dans les zones où il n'y a pas de courant électrique pour les alimenter. La solution d'éclairage prévue est en schéma LED et peut être coupée durant une partie de la nuit ou adaptée en puissance pendant certaines heures pour diminuer la consommation.

M. H.-J. Knoepfli s'étonne qu'il soit prévu de faire un croisement de 3m80 de large. Le trottoir est une fausse sécurité selon lui car toutes les voitures vont devoir rouler dessus du fait de l'impossibilité de croiser (chaque voiture faisant 2m).

M. G. Fritsché confirme qu'il est déjà difficile de croiser à cet endroit-là aujourd'hui. Le minimum légal est de 3m50 pour permettre le passage de véhicules agricoles, la norme est donc respectée.

Mme N. Giger appuie la proposition d'utiliser le chemin de la Riaz existant et propose un courrier aux parents des élèves du collège des Rojalets au moment de la rentrée scolaire.

M. M. Williams constate qu'il y a beaucoup de travaux prévus et demande comment il va être possible d'envisager un budget global afin de s'assurer qu'on a les moyens de tout faire.

M. X. Wohlschlag – syndic répond que c'est justement pour cette raison que le plan d'investissements a été présenté un peu plus tôt et que M. Fritsché est présent ce soir. La plupart des réponses aux questions sont dans ce plan d'investissements qui sera réactualisé à la fin de l'année au fur et à mesure que les échéances seront connues. Il est important de démarrer vite car tout ne peut pas se faire en même temps pour de nombreuses raisons : on ne peut pas fermer tout le village pendant deux ans pour cause de travaux. Il tient à rassurer sur le fait qu'il y a bien une vision globale.

Mme A. Ansermet précise que sur le plan des investissements, le projet des routes en 2022-2023 concerne l'axe Vy des Mores - route de Founex, jusqu'aux Rojalets.

Le préavis municipal 01/2022 est approuvé tel quel à la majorité par 33 pour, 0 contre et 5 abstentions.

11. RENVOI DU PRÉAVIS XX/2022 POUR LA SÉCURISATION ET L'AMÉLIORATION DE L'INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE COMMUNALE

Le renvoi du préavis municipal XX/2022 concernant la sécurisation et l'amélioration de l'infrastructure informatique communale à la Commission ad hoc et à la Commission des finances est approuvé à l'unanimité.

Élection d'une Commission ad hoc :

M. C. Lowe liste les compétences qui seraient souhaitées au sein de la Commission sur demande du président.

Le Bureau propose une Commission de cinq membres.

M. G. de la Fuente, M. N. Kaltenrieder, M. P. Mac Avock, M. D. Owen et M. T. Claris sont élus tacitement à l'unanimité.

12. RENVOI DU PRÉAVIS XX/2022 POUR LA RÉFECTION DU PASSAGE SUPÉRIEUR CHEMIN AF110 – AVENUE GEORGE DE MESTRAL

Mme A. Ansermet précise qu'on parle du pont qui fait la jonction.

M. A. Gonthier demande des précisions sur le financement et les éventuels subsides cantonaux ou fédéraux.

Mme A. Ansermet répond que comme indiqué dans le renvoi, la quasi-totalité du chantier est prise en charge par l'office fédéral des routes, la part à charge de la Commune est la partie roulante

Mme C. Bärtsch demande si les travaux sont consécutifs à l'endommagement du pont.

Mme A. Ansermet confirme que la réfection suite à l'accident a déjà été faite, il s'agit à présent de travaux d'entretien.

Mme M. Naegeli demande si on pourrait inclure la réfection du chemin du Stand lors de ce projet afin de profiter de la même fermeture.

Mme A. Ansermet répond que cette option a été envisagée mais que pour diverses raisons les deux projets resteront complètement séparés.

Mme C. Bärtsch demande où va passer le trafic quand les routes seront fermées.

Mme A. Ansermet confirme que ces détails seront discutés en Commission.

Le renvoi du préavis municipal XX/2022 concernant la réfection du passage supérieur chemin AF110 - avenue George de Mestral à la Commission des routes et à la Commission des finances est approuvé à l'unanimité.

13. RENVOI DU PRÉAVIS XX/2022 POUR L'APPROBATION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT COMMUNAL SUR L'ACQUISITION ET LA PERTE DE LA BOURGEOISIE DE LA COMMUNE DE COMMUGNY

M. C. Lowe explique qu'il n'y a qu'une seule possibilité de mettre une restriction de durée de séjour pour les demandes de naturalisation, cela devrait donc être un travail assez court.

Le renvoi du préavis municipal XX/2022 concernant l'approbation du nouveau règlement communal sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de la commune de Commugny est approuvé à l'unanimité.

Élection d'une Commission ad hoc :

Le Bureau propose une Commission à trois membres :

Mme I. Alonso, Mme M. Naegeli et Mme L. Marzari sont élues tacitement à l'unanimité.

14. INFORMATIONS SUR LE PROJET PISCINE-PATINOIRE PAR UNE DÉLÉGATION D'ARSCO

Le président explique qu'une délégation d'ARSCO a accepté de venir présenter le projet de piscine-patinoire qui souffle un peu le chaud-froid sur Terre Sainte. Les questions ont été soumises au Comité au préalable. Il y aura une présentation publique du projet plus tard.

Le droit de parole est accordé à l'unanimité à Mme Stéphanie Emery, M. Marc Meyer et M. Alain Pirat.

Mme Emery remercie pour l'invitation, rappelle que la présentation a déjà été donnée il y a deux législatures et présente l'ordre du jour.

Bref historique :

1987, lors de la construction du collège des Rojalets, un projet de piscine était prévu mais n'a pas vu le jour du fait du coût final du collège.

2011, les neuf municipalités de Terre Sainte ont confié à ARSCO la mission de réaliser ce projet en y ajoutant une patinoire.

2012, concours d'architecture.

2013, projet passé au vote dans les neuf communes et dans le Conseil intercommunal de l'ASCOT (association scolaire de Terre Sainte) qui est devenue l'APEJ au 1^{er} janvier 2022. 98% des personnes ont voté pour.

De **2014 à 2021**, sept années de procédures juridiques, d'oppositions et de recours.

2021, obtention du permis de construire définitif. Le projet a été repris et réactualisé en raison du changement de certaines normes depuis sa création. Nous sommes à présent prêts, les travaux débiteront ce printemps.

Les grandes lignes du projet :

Premier objectif : l'apprentissage de la natation pour les enfants. Le PER (plan d'étude romand) prévoit dix heures par an de cours de natation à chaque élève pendant toute sa scolarité obligatoire. Les communes de Terre Sainte font partie des 17% de communes qui ne répondent pas à cette obligation actuellement par faute de place dans une piscine à proximité.

Deuxième objectif : l'utilisation par le grand public : cours ou club de natation, aquagym, bébé nageurs...

Troisième objectif : le remplacement de la patinoire éphémère de Coppet qui va disparaître dans deux ans. À noter que plus de cent trente-cinq juniors jouent au hockey en Terre Sainte.

Détails du projet :

Il y aura deux bassins : un de 25m sur 16m, avec six lignes d'eau, et un autre de 15m sur 7m, à fond mobile, pour l'apprentissage de la natation mais également pour l'aquabike, la physiothérapie ou l'aquagym... Il y a une gestion indépendante des bassins ce qui permet d'avoir simultanément des températures différentes et ainsi augmenter l'utilisation du petit bassin.

La patinoire couverte, de 40m sur 20m, représente deux fois la taille de la patinoire actuelle, pour une utilisation hivernale uniquement, vingt-deux semaines par hiver. En été ce sera une halle multisport de 800m² à disposition de la population et des clubs de Terre Sainte, l'équivalent de trois terrains de baskets.

Il y aura également un bâtiment d'accueil avec restauration et à l'étage des bureaux pour ARSCO afin de concentrer l'ensemble du personnel pour l'instant réparti entre Coppet et l'enceinte des Rojalets.

A l'extérieur, devant la piscine, il y aura un espace de détente pour s'installer au soleil en attendant des enfants ou après avoir nagé.

M. A. Pirat (assistant maître d'ouvrage) prend la parole pour parler plus en détails des plans.

Les trois bâtiments émergents vont être construits en bordure de la route de Founex. Ils sont reliés au niveau du rez inférieur, au sous-sol, mais vu de l'extérieur on a trois édifices indépendants qui permettent une circulation piétonne tout autour et qui sont moins hauts que le théâtre. Les personnes accèdent au complexe par le bâtiment d'accueil puis sont orientées vers la piscine ou la patinoire en descendant à l'étage inférieur.

Le bâtiment d'accueil, de forme ronde, aura au rez-de-chaussée un espace de petite restauration-cafeteria avec une cuisine semi-professionnelle, ainsi qu'un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite. La partie vestiaires et douches est centralisée, avec des locaux publics et suffisamment d'espaces de rangement.

Concept énergétique : chauffage à distance au niveau du Collège des Rojalets ; la production de chaleur provient des eaux usées des SITSE. Un échangeur a été installé sur la conduite qui redescend en direction du lac afin de puiser la chaleur à disposition. Il s'agit d'un prolongement de ce qui a déjà été mis en place à l'heure actuelle. Simultanément à la production de chaud pour la piscine, il sera produit du froid pour la patinoire : bon échange thermique permettant une très bonne optimisation énergétique.

En complément : présence de panneaux photovoltaïques avec des productions intrinsèques qui sont augmentées en termes de puissance au m². La longévité des panneaux a considérablement augmenté, la garantie de production est de 80% à l'horizon de vingt-cinq ans avec une très forte autoconsommation.

Concept de traitement de l'eau : à base de verre recyclé à la place du sable. Utilisation de bassins en inox à la place du carrelage pour éviter les bactéries dans les joints, afin de diminuer la quantité de réactifs utilisés.

M. M. Meyer présente la partie financière.

En 2013 la charge initiale pour ARSCO était de CHF 14'000'000.00 sur la base d'un budget total pour l'infrastructure de CHF 19'500'000.00.

Depuis 2013, la situation a évolué : augmentations dues aux frais encourus pendant la longue procédure, dues notamment aux contraintes du permis de construire (fouilles archéologiques, étude du sol...). Les changements de normes électriques ont aussi impacté le budget. La plus grosse augmentation concerne les frais de construction. Le sous-total de toutes ces augmentations se monte à CHF 2'850'000.00.

Cependant, à noter une augmentation des subventions : le fonds du sport alloue CHF 800'000.00 pour la piscine (non prévu dans l'option originale car l'ouverture au public n'était pas permanente comme aujourd'hui) et CHF 640'000.00 pour la patinoire. Le service de l'éducation physique et du sport du Canton alloue CHF 800'000.00 pour la piscine et également CHF 800'000.00 pour la patinoire. Un total de CHF 3'000'000.00 au lieu des CHF 1'000'000.00 prévus dans le projet initial.

L'infrastructure a été réexaminée afin d'identifier quels éléments pouvaient être optimisés, en effectuant notamment plusieurs visites de projets similaires existants.

Le sous-total de ces optimisations et augmentations de subventions se monte à CHF 2'350'000.00.

Nous avons donc une différence de CHF 500'000.00 entre les augmentations et économies/subventions.

La charge actuelle pour ARSCO se monte à CHF 14'500'00.00 pour un budget total de CHF 22'000'000.00.

Coûts d'exploitation : aucun dépassement du coût de CHF 56.00 par habitant tel qu'approuvé en 2013. L'objectif est d'arriver à un coût par habitant inférieur à ce montant.

Projection des coûts : total CHF 1'480'000.00, soit : amortissement CHF 560'000.00, exploitation et maintenance de l'infrastructure CHF 318'000.00, frais de personnels CHF 600'000.00.

Projection des recettes : la moitié des recettes (CHF 736'000.00) provient de l'APEJ et concerne l'utilisation scolaire de l'infrastructure. Les communes versent 16% des recettes totales (CHF 243'000.00) via l'utilisation publique de l'infrastructure. D'autres recettes (CHF 500'000.00) proviennent des abonnements et des différents cours donnés ; initialement le montant des recettes a été estimé à CHF 430'000.00. Une approche conservatrice a été envisagée malgré l'ouverture au public qui n'était pas prévue en 2013 et sans considérer l'augmentation de la population de Terre Sainte de 10%.

En termes de coûts pour les communes : il y a un financement direct pour la partie publique, un financement indirect via l'APEJ pour la partie scolaire, un coût par habitant en baisse possible grâce à l'augmentation des subventions et à la baisse des taux d'intérêts depuis 2013.

Prévisions financières : équilibre en sachant que les recettes devront certainement être optimisées.

Le résultat : augmentation du budget total pour ce projet qui passe de CHF 19'500'000.00 à CHF 22'000'000.00, une augmentation de l'investissement pour ARSCO de CHF 500'000.00 pour atteindre CHF 14'500'000.00 et une baisse du coût par habitant.

Estimation des coûts à la charge des communes de Terre Sainte : CHF 970'000.00 (CHF 1'470'000.00 moins les CHF 500'000.00 de recettes). Ce montant est réparti parmi les neuf communes. Ces charges seront actives à partir du moment où l'infrastructure sera mise en place, dès 2025.

Mme S. Emery explique le déroulement des travaux :

Les adjudications pour la maçonnerie, le terrassement et le traitement de l'eau des piscines ont été faites. Le démarrage des travaux est prévu au printemps, au plus tard au mois de juin, avec des fouilles archéologiques. Le terrassement et le radier suivront. Il reste à faire les appels d'offre pour la charpente, les menuiseries extérieures, l'électricité ventilation sanitaire et les bassins en inox. La date de la cérémonie de la première pierre n'est pas encore définie.

L'objectif est une mise en service à la rentrée scolaire 2024-2025.

M. D. Flesher demande si on peut jouer au basket dans la salle multisport au vu de la hauteur nécessaire (7m).

M. A. Pirat répond qu'on est dans une logique de sports scolaires ainsi toutes les activités sportives ne seront peut-être pas possibles.

M. W. Broeksmit souhaite connaître le nombre de places de parking prévu.

M. A. Pirat répond qu'actuellement il y a un parking d'environ nonante places et qu'on devrait avoir un total de huitante deux places à la fin du chantier. D'une manière générale les parkings de ce genre de complexe sportif sont faiblement utilisés par ceux qui pratiquent le sport. Les problématiques de stationnement sont majoritairement causées par les personnes qui viennent voir jouer, donc les visiteurs / spectateurs des matchs, or il n'y a pas d'espace visiteurs à la piscine pour des compétitions. Parmi les scénarios étudiés, le cas le plus problématique relevé serait la conjonction d'une activité au théâtre, de l'usage de la piscine, de la patinoire et du terrain

de foot. Il faudrait dans ce cas utiliser les autres parkings à disposition à savoir le parking sous-terrain sous le Collège et le parking qui se trouve côté lac des Rojalets. En cas de manifestations exceptionnelles, qui seront forcément le weekend, il est possible de recourir aux deux P+R de la gare de Coppet.

Mme S. Emery rajoute qu'il y aura plusieurs parkings à vélo et que le bus et la gare ne sont pas loin.

M. M. Williams rappelle qu'à l'initial c'était un projet pour une utilisation scolaire, que les heures de natation devaient être comptées comme heures de gym et demande l'éclaircissement de ce point.

Mme S. Emery confirme que la structure va être utilisée par les écoles pendant les heures scolaires, il peut y avoir jusqu'à trois classes en même temps à la piscine dans les deux bassins. Il y a deux choses différentes : les élèves doivent suivre trois heures de gym par semaine, dans une salle de sport, et en plus ils doivent suivre dix heures de natation par année. Cela compense des heures de gym mais ne remplace pas une salle de gym.

M. M. Williams se souvient d'une autre version de l'histoire où Coppet avait besoin d'une salle de gym pour les primaires et que le complexe piscine-patinoire pouvait remplacer cette salle de gym. De ce fait, cette commune n'avait pas eu besoin de dépenser CHF 4'500'000.00 pour construire une salle de gym. À présent que le complexe ne peut pas remplacer la salle de gym, est-ce que Coppet va quand même continuer avec son investissement initial dans ce projet vu qu'ils ont toujours besoin d'une salle de gym pour les primaires ?

Mme S. Emery confirme que les CHF 4'500'000.00 sont toujours dans les chiffres et précise qu'à l'époque ARSCO s'est engagé à construire une salle de gym à Coppet si la piscine-patinoire ne compensait pas cette obligation cantonale, rien n'a changé.

M. M. Williams en déduit que nous ne parlons donc pas d'une charge pour ARSCO de CHF 14'500'000.00 mais d'une charge totale de CHF 19'000'000.00 et s'étonne du manque de transparence sur les chiffres.

Mme S. Emery confirme que Coppet investit les CHF 4'500'000.00 votés à l'époque et ARSCO s'est engagé à construire une salle de gym pour Coppet pour le même montant si besoin.

Mme T. Dittli-Lemoing comprend que Commugny va payer pour la salle de gym de Coppet au travers de l'ARSCO alors que Commugny n'a pas besoin de salle de gym et ne trouve pas cela normal.

Mme S. Emery confirme que cet arrangement date de 2013 et qu'il manque de salles de gym pour le primaire à Coppet mais également pour l'intercommunal puisqu'il y a plus de mille trois cents enfants scolarisés dans cette commune dont une grande partie d'intercommunal qui ont aussi besoin de salle de gym. Coppet devrait avoir au minimum six salles de gym or il n'y en a que trois.

M. G. de la Fuente souhaite savoir comment le plafond d'endettement va être respecté. Il est plafonné à CHF 40'000'000.00, il y a déjà CHF 30'000'000.00 de dettes existantes ; si on rajoute les CHF 14'500'000.00, on dépasse le plafond et il faudra rajouter une salle de gym à présent.

Mme S. Emery précise que le plafond d'endettement d'ARSCO, cautionné par les neuf communes de Terre Sainte, est de CHF 48'000'000.00 et que la piscine-patinoire ne rentre pas dans ce dernier. ARSCO peut emprunter directement auprès d'investisseurs sans avoir besoin du cautionnement des communes car ces dernières ont validé la prise en charge de tous les frais d'exploitation, y compris les frais d'amortissement et les intérêts. Ces CHF 48'000'000.00 sont utilisés pour des salles de classe et des salles de gym. Il n'y a pas de caution. Un emprunt est possible et un contrat d'emprunt est déjà signé. Les intérêts payés seront répercutés sur les communes par l'intermédiaire de l'APEJ ou directement par la piscine-patinoire.

M. G. de la Fuente s'inquiète que si ARSCO venait à ne pas payer, au niveau légal ce seront toujours les communes qui seront responsables de cette dette.

Mme S. Emery rappelle qu'ARSCO est un outil mis en place et mandaté par les neuf communes pour gérer les bâtiments scolaires et ensuite la piscine-patinoire. ARSCO n'a pas de revenu. C'est une infrastructure publique aux mains des neuf communes qui l'ont souhaitée.

M. N. Kaltenrieder exprime qu'il avait voté pour ce projet au début mais doute s'il le referait aujourd'hui. Il est faux qu'il n'y a pas eu de changement sur le projet depuis le début, il y en a eu pas mal même si ce ne sont pas des modifications majeures. En ce qui concerne le parking, il émet des doutes sur ce qui va se passer réellement et espère que le Conseil ne verra pas arriver une demande de construction d'un nouveau parking prochainement. La question des CHF 4'500'000.00 n'est pas éclaircie et il se souvient de la même version de cons-

truction d'une salle de gym si la piscine-patinoire ne pouvait finalement pas être considérée comme remplaçant une salle de gym pour Coppet.

Mme S. Emery lit un extrait du préavis voté par Coppet en 2013 « S'il s'avérait nécessaire dans le futur de construire une salle de gymnastique primaire supplémentaire à Coppet, celle-ci serait prise en charge par ARSCO SA en compensation de notre participation faisant l'objet de la présente demande. Si le projet piscine-patinoire n'aboutit pas, la commune de Coppet sera contrainte de construire une salle de gymnastique sur son territoire ».

M. X. Wohlschlag – syndic intervient afin d'encourager à considérer les CHF 4'500'000.00 de Coppet comme une avance mais il est vrai que ce montant devra être réinjecté quand la salle de gym sera faite, peut-être dans une dizaine d'années. L'avantage, c'est que cet argent ne sera pas à emprunter pour l'instant, mais sera bien payé par les communes de Terre Sainte au final.

M. M. Williams souhaite savoir ce que Coppet va avoir en contrepartie de ses CHF 4'500'000.00 pour lesquels il aurait été propriétaire intégralement de sa salle de gym. Est-ce qu'ils auront une partie de la piscine-patinoire ou ARSCO va-t-elle céder la salle de gym à Coppet une fois construite ?

M. X. Wohlschlag – syndic pense que ce n'est pas à Commugny aujourd'hui de se soucier de ces CHF 4'500'000.00 et qu'il fallait assister au Conseil de Coppet le 28 février dernier pour avoir ces réponses et confirmer que l'investissement total pour ARSCO est de CHF 19'000'000.00.

M. N. Kaltenrieder s'inquiète suite au traumatisme subi il y a vingt-cinq ans lors du dépassement du budget des Rojalets, que la situation se reproduise ici. S'il avait un dépassement, est-ce que le fonds de réserve d'ARSCO serait utilisable ?

M. M. Meyer rappelle que le coût par habitant visé est inférieur à CHF 56.00 ce qui signifie qu'on a une marge de sécurité pour arriver à ce montant. Aujourd'hui cette marge se situe à environ CHF 2'500'000.00

M. X. Wohlschlag – syndic confirme que s'il y avait quand même un dépassement, on peut imaginer que le Conseil d'administration propose aux actionnaires de prendre celui-ci en partie sur le fonds de réserve et ce sera aux neuf communes de décider.

M. A. Pirat précise que d'une manière générale il n'y a pas que des dépassements de coûts. Il donne divers exemples récents où le coût a été maîtrisé et explique les outils à disposition et les méthodes de travail pour arriver à maîtriser la facture finale.

M. X. Wohlschlag – syndic revient sur la dernière question de M. Kaltenrieder « Quelle sera l'augmentation totale du point d'impôt pour Commugny afin de présenter un budget équilibré ? ». Il garde espoir que la décision de l'an dernier au niveau du point d'impôt permette de revenir rapidement à une situation saine avec une marge d'autofinancement positive et de la maintenir dans les années à venir. Concrètement, le projet de cette piscine-patinoire nous coûterait à l'avenir $\frac{3}{4}$ d'un point d'impôt. Dans le scénario pessimiste de M. Weisskopf où l'on serait en dépassement de budget, avec moins de subventions, on arriverait à 1 point d'impôt. Donc, entre la meilleure et la pire situation, nous sommes entre 0,7 et 1 point d'impôt.

M. M. Williams confirme avoir entendu lors de sa participation à la présentation à Coppet que M. Pirat a dit ne pas avoir encore mis à jour le business plan et donc que les chiffres sont des estimations. On a une SA qui est en train d'investir CHF 19'000'000.00 qui touche des subventions avec un business plan qui n'est absolument pas mûr et il s'interroge sur la normalité de cette situation et sur le manque de transparence et la précipitation dans ce projet. Le représentant M. le syndic ne consulte pas le Conseil avant de prendre les décisions.

Mme S. Emery relève que cela fait dix-douze ans que ça a commencé et rappelle que c'est une infrastructure publique, scolaire avant tout mais aussi pour toute la population. Ce genre d'infrastructures ne sont jamais rentables, le business plan est différent que pour une SA qui doit vivre de ses revenus.

M. M. Williams explique que sa question porte plus sur le problème de scrutin démocratique.

Mme S. Emery rappelle que chaque exécutif communal a un représentant dans le Conseil d'administration et dans l'Assemblée générale et que depuis le 1^{er} janvier 2022 il y a un article dans l'APEJ qui précise que « toutes les constructions dépassant CHF 50'000.00 de frais d'exploitation par année sont à valider par le Conseil intercommunal », ce qui concerne toutes les constructions au-delà de CHF 800'000.00, un montant qui ne

permet pas beaucoup de constructions de salle de classe ou de gym. Cela signifie que toutes les constructions vont dorénavant passer par le Conseil intercommunal au sein duquel toutes les communes sont représentées.

M. A. Pirat rajoute que l'estimatif des recettes a été fait sur des scénarii volontairement prudents, ne prenant pas en compte la partie aquagym, aquabike, etc. On s'est basé sur ce qui a été fait à l'époque : tickets d'entrée et abonnements. Les recettes estimées à l'époque à CHF 430'000.00 ont été portées à CHF 500'000.00 alors qu'on va avoir une ouverture publique beaucoup plus large et qu'on a une population qui a augmenté. Il est légitime d'être prudent lorsqu'on parle de l'utilisation de deniers publics, même si le statut d'ARSCO est une SA. Il n'a pas été pris en compte dans l'élaboration du plan financier la moindre augmentation d'habitants sur les trente ans de durée de vie du projet, ni une quelconque augmentation des tarifications, on est donc relativement conservateur dans la projection des recettes. Il a été constaté que les autres installations existantes dépendent de la politique de gestion de bâtiment : location de lignes d'eau à des structures scolaires, associatives ou privées. Il est à noter qu'il y a d'autres cas de figure où c'est la collectivité, l'association intercommunale elle-même, qui va s'organiser pour donner les cours et ainsi avoir des recettes plus importantes même s'il faudra plus de personnel. On est aujourd'hui dans des valeurs extrêmement prudentes.

M. X. Wohlschlag – syndic constate que le projet piscine-patinoire est un projet pris en otage actuellement pour faire ressortir de vieilles querelles sur le fonctionnement de l'intercommunalité au niveau scolaire. Il y a d'un côté un projet piscine-patinoire qui est lancé, qui a malheureusement pris une dizaine d'années de retard, et à côté il y a le fonctionnement d'ARSCO. Il mentionne avoir la chance d'être l'un des deux syndicats à faire partie du Conseil d'administration d'ARSCO, accompagné d'autres municipaux. Il se porte garant du mode de fonctionnement d'ARSCO et il en va de sa responsabilité de veiller à ce qu'ARSCO remplisse la mission qui lui a été confiée. En revanche si le mode de fonctionnement du système déplaît, il pense que c'est au niveau de l'APEJ que cela doit être discuté, par l'intermédiaire des délégués ici présents, et que s'il devait y avoir des opinions exprimées par rapport à l'intercommunalité actuelle, il n'aurait aucun problème à ce que cela se fasse dans ce cadre. ARSCO est un exécutant qui remplit la mission qu'il reçoit de l'intercommunalité et le fait bien. Son rôle aujourd'hui et pour les quatre ans à venir est de veiller, dans le Conseil d'administration, que les choses se fassent correctement. Il assure de s'investir un maximum dans cette fonction et rappelle aussi qu'il existe une Assemblée d'actionnaires qui contrôle ce que fait ARSCO.

Le président remercie les membres d'ARSCO d'être venus faire la présentation ce soir et rappelle qu'il y aura une présentation publique le 22 mars.

Le président demande aux Conseillers s'ils souhaitent recevoir la retransmission des questions posées à propos du projet piscine-patinoire. Un email avec les questions telles que posées sera donc envoyé.

15. RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES AU PRÉALABLE PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

M. E. Weisskopf demande si la Municipalité est au courant de l'étude des trajets des lignes de bus en Terre Sainte et si elle peut fournir plus de détails à ce sujet, spécialement sur le parcours traversé de la ligne de bus qui desservira Manor ?

M. C. Lowe explique que c'est Région Nyon qui pilote le développement des nouvelles lignes de bus et des horaires pour la région. Il y a eu une séance le 24 novembre pour que les Municipaux en charge de la mobilité puissent avoir plus d'informations sur la planification future du bus et en particulier sur un projet de desserte du centre commercial Manor, suite à la demande de plusieurs personnes dans plusieurs communes. Une étude est annoncée par Région Nyon à ce sujet.

Mme T. Dittli-Lemoing explique que lorsque Mies et Tannay ont quitté Comita (ensemble Commugny-Mies-Tannay) SA, Commugny a reçu CHF 200'000.00. Il est prévu de liquider définitivement cette association et la Municipalité devrait recevoir encore CHF 30'000.00 pour solde de tout compte. Elle demande ce que sont devenus les CHF 200'000.00 et propose d'investir le solde dans une voire deux pistes de pétanque de plus dans le Parc Marguerite.

M. X. Wohlschlag – syndic demande le rappel de la raison pour laquelle les activités de Comita ont cessé à l'époque. Mme Dittli-Lemoing répond que c'est à cause de la mise en place d'une organisation complètement différente. En 2015 il y avait encore beaucoup d'argent dans Comita, chaque commune a pris CHF 200'000.00,

sans que ce soit une liquidation. En reprenant le préavis du parc Marguerite on constate que la participation de Comita était de CHF 200'000.00. Il est resté un peu moins de CHF 100'000.00 qui ont trainés pour des raisons qui lui échappent. En fin d'année passée M. Mascali de Mies nous a demandé tous les classeurs afin de liquider cette société. Après un gros travail pour lequel nous le remercions, il a pu procéder à la liquidation. Le dossier est actuellement en attente à Berne pour une question d'exonération d'impôts anticipés, mais tous les papiers sont signés. A la suite il restera pour chaque commune environ CHF 30'000.00. Une fois reçus, on étudiera comment utiliser cette somme dans l'esprit des buts de Comita qui étaient la culture, les loisirs et le sport.

Mme C. Bernier demande ce qui est prévu pour les marquages-test réalisés il y a plusieurs semaines à la Route de Marnex et qui sont restés en l'état.

Mme A. Ansermet précise que le marquage n'est pas un marquage test qui a été installé mais des prémarchages qui étaient faisables en hiver. On attend à présent que les températures remontent afin de pouvoir déposer un marquage en deux composants

Mme C. Bernier souligne que le passage piéton sur la route de Genève au bout de la route de Marnex est dangereux alors qu'il est indispensable pour se rendre à l'école. Serait-il envisageable de le régulariser avec l'installation d'un feu de circulation ?

Mme A. Ansermet va étudier la faisabilité.

M. D. Engels demande des nouvelles sur le projet de pose d'un radar mobile à des endroits sensibles afin de réduire la vitesse, d'améliorer la sécurité, en collaboration avec d'autres communes de Terre Sainte.

M. C. Lowe confirme que c'est un outil que la Municipalité aimerait vraiment acheter, deux offres ont déjà été reçues. Non seulement ils seront pédagogiques mais ils pourront aussi mesurer la vitesse et aussi compter les véhicules. Comme ils sont connectés, ils permettront de consulter les données quasiment en temps réel. Comme cet achat n'est pas inclus dans les budgets de cette année, la prochaine étape est de revenir vers le Conseil avec un préavis.

16. DIVERS

Le président a reçu d'autres questions mais n'a pas eu le temps de les fournir à la Municipalité du fait de leur arrivée tardive. Si quelqu'un souhaite les poser à présent qu'il le fasse. Sinon il est souhaitable que les questions arrivent dans les deux ou trois jours avant la séance afin que la Municipalité ait le temps de préparer les éléments de réponse.

M. M. Williams précise qu'il est très difficile de faire un bon contrôle d'ARSCO avec seulement deux ou trois réunions par an. Il y a un grand mécontentement dans les autres communes, notamment à Coppet et Crans. Auparavant le représentant de la commune dans le Conseil d'administration consultait le Conseil avant de prendre ou valider les décisions. Ce sont les communes qui sont actionnaires, pas les représentants, il y a donc un manque de transparence. Il pense qu'il serait intéressant d'initier une discussion avec les autres communes afin que le manque de transparence du projet piscine-patinoire ne se reproduise pas.

Mme T. Dittli-Lemoing confirme que depuis toutes ses années de participation à l'AJET/ASCOT/APEJ, le conseil intercommunal n'a rien à dire. ARSCO les a toujours mis devant le fait accompli, par exemple les six salles construites pour les Rojalets, plus la salle de musique. Elle a l'impression que les délégués ne servent à rien.

M. X. Wohlschlag – syndic invite M. Williams à lui transmettre les questions auxquelles il n'a pas été répondu et s'engage à les adresser au prochain Conseil d'administration d'ARSCO afin de montrer que le but n'est pas de cacher quelque chose.

M. M. Williams remet en question la gouvernance d'ARSCO et invite ses collègues à y réfléchir.

M. G. de la Fuente revient sur le thème des emprunts. ARSCO doit être plafonné au niveau des dépenses et ne pas être autorisé à emprunter n'importe quel montant car ce sont les communes qui sont derrières en créancières si quelque chose se passe. Le plafond d'endettement est le seul moyen pour les communes de contrôler les dépenses d'ARSCO. Au vu de l'endettement actuel de CHF 30'000'000.00, plus les CHF 19'000.000.00 du

projet piscine-patinoire, plus la nouvelle salle de gym, plus les salles de gym nécessaires dans la région selon l'APEJ, va-t-on décider de laisser ARSCO s'endetter au-dessus de CHF 60'000'000.00 ?

M. X. Wohlschlag – syndic refuse de cautionner ces chiffres. ARSCO est en-dessous de CHF 30'000'000.00, on parle de CHF 14'500'000.00, et rappelle le prêt de Coppet, qui n'est donc pas à mettre sur le compte d'ARSCO. Les constructions des salles de gym seront terminées dans bien des années, entre temps il y aura les amortissements du collège actuel. Même si on devait rester dans ces CHF 48'000'000.00, on y est et encore une fois les banques n'ont pas demandé un cautionnement particulier par rapport au projet de piscine-patinoire.

M. E. Weisskopf a participé au Conseil communal extraordinaire à Crans où le syndic a dit « je peux rien dire parce que ce qui est discuté au sein ARSCO est secret, mais ce qui m'inquiète ce sont les CHF 48'000'000.00 qu'ARSCO projette d'investir dans les dix années à venir ».

M. X. Wohlschlag – syndic émet un doute sur la signification de ces propos.

M. E. Weisskopf a un message pour les représentants de l'APEJ : « si vous décidez de cette salle de gym à Coppet, il faudrait proposer, si possible voter, que la construction soit demandée à la commune de Coppet et non à ARSCO. On parle de primaires, ce sont les communes qui doivent investir et non ARSCO pour ne pas impliquer l'intercommunalité. De ce fait ARSCO devrait rembourser à Coppet les CHF 4'500'000.00 pour qu'ils puissent construire leur salle de gym. »

M. G. de la Fuente demande quelles mesures concrètes va prendre la Municipalité de Commugny pour encourager les citoyens à faire une utilisation des énergies renouvelables.

La Municipalité prend note et donnera réponse au mois de mai.

Le président annonce qu'en cette journée de solidarité envers la population ukrainienne par la Chaine du Bonheur, la Municipalité versera CHF 500.00 et propose au Conseil de rajouter CHF 500.00, pris sur les charges-dépenses prévues pour le Conseil. Cette idée est acceptée à l'unanimité.

La proposition de commencer la prochaine séance à 19h30 au lieu de 20h15 est adoptée à la majorité.

Le PV de décision est lu par la secrétaire, à qui un arrangement floral est remis.

Le prochain Conseil communal aura lieu le Mercredi 18 mai à 19h30.

La séance est levée à 23h20.

Le Président

La Secrétaire

Luc Wolfensberger

Fanny Gantin